

## **B2I : Brevet Informatique et Internet**

Le B2I est un diplôme qui atteste que les élèves possèdent les compétences de base en informatique et dans l'utilisation d'Internet.

Ce diplôme est obligatoire pour l'obtention du Brevet des Collèges.

Le B2I est composé de 5 domaines, qui sont divisés en 17 items, eux-mêmes subdivisés en 56 aptitudes.

### **Pour obtenir le B2I un élève doit valider :**

**premier cas** : - au moins 50% d'aptitudes dans chaque domaine (domaine 1 : 4 sur 7 ; domaine 2 : 9 sur 16 ; domaine 3 : 7 sur 12 ; domaine 4 : 5 sur 9 ; domaine 5 : 7 sur 12)

- et au moins 80% de la totalité des aptitudes (45 sur 56)






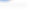
**deuxième cas** : - acquérir tous les items avec plus de 50% d'aptitudes acquises pour chaque item (item 1.1 : 2 sur 3 ; item 1.2 : 2 sur 2 ; item 1.3 : 2 sur 2 ; item 2.1 : 3 sur 5, etc...)

Lorsqu'un élève pense avoir acquis une aptitude, il en fait la demande auprès du professeur de la discipline dans laquelle cette aptitude a été mise en oeuvre. Le professeur validera cette demande s'il juge que l'élève a acquis la compétence.

### **Comment faire une demande de validation ?**

1. L'élève se connecte sur son compte OBII depuis le site du Collège Sainte Anne.
2. Il clique sur l'aptitude qu'il pense maîtriser.
3. Il écrit en premier lieu le nom du professeur à qui il adresse sa demande, puis il explique pourquoi il pense maîtriser cette aptitude.
4. Il clique ensuite sur "valider".

### **A chaque fois que l'élève se connecte sur OBII, il peut voir l'évolution de son B2I :**

-  les items et les aptitudes acquis
-  les items en cours d'acquisition
-  l'élève doit répondre à une demande de complément d'information d'un professeur
-  l'élève a répondu à une demande de complément d'information d'un professeur
-  les items ou les aptitudes qui ne sont pas encore validés ou qu'un professeur a refusés
-  les professeurs susceptibles de valider cette aptitude